



Stationnement dans une impasse

Par **dorothy_old**, le **18/11/2007 à 09:47**

Nous habitons dans une impasse. Notre maison (ancienne) est situé sur la route (pas de trottoir). La rue est constituée de 4 maisons en face de chez nous. Total 5 maisons. rnLes places de stationnement sont limitées. Pendant 7 ans, aucun problème. Chacun avait 1 place et ne dérangeait pas les autres voisins. De nouveaux venus arrivent. Pas d'entente possible. Ils prennent 3 places de stationnement (5 véhicules pour 3 personnes dans ce foyer). Plus aucune place pour nous. Interdit de nous garer sous peine de représailles (voiture rayée, pneus crevés).rnNous l'avons signalé à la police (à plusieurs reprises, ils se sont garés chez nous, dans notre entrée de garage), qui nous a demandé de faire profil bas pour ne pas déranger ce type de personnes. rnNous avons 2 véhicules. Nous en garons un à 10 km pour ne pas déranger. Il y a eu une tentative de vol sur ce véhicule.rnQuel recours avons-nous pour nous garer dans notre rue, comme tous nos autres voisins?rnAvons-nous moins de droits que les autres puisque nous ne disposons pas de "bas côté"?rnMerci,

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008 à 14:00**

Bonjour, rnIl n'y a pas de priorité pour les véhicules des propriétés longeant le trottoir.rnDéposez plainte systématiquement en cas de dégradations, en attendant d'éventuelles poursuites. rnCordialement, rnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etcheverry-avocat.com